

**LES DÉFIS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU BURKINA FASO
DE LA COLONISATION À NOS JOURS : LE RÔLE DU PATRIMOINE
CULTUREL**

**THE CHALLENGES OF NATION-STATE BUILDING IN BURKINA FASO
FROM COLONIZATION TO PRESENT DAY: THE ROLE OF CULTURAL
HERITAGE**

Tô HIEN

Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou, Burkina Faso

tohien216@gmail.com

Résumé : Depuis le XVIII^e siècle en Europe, l'Etat et la nation ne sont plus dissociables dans la réalité. Dans ce cas, on parle d'Etat-nation. Par le truchement de la colonisation à la fin du XIX^e siècle, les Européens exportent ce modèle hors de leurs frontières comme ce fut le cas en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier. Au sortir de la colonisation, la mise en place du nouvel Etat burkinabè politiquement indépendant s'est effectué dans une euphorie liée pour une grande part à une compréhension insuffisante de nombreux défis qu'il fallait remporter pour être en mesure d'assumer jusqu'à terme cette liberté chèrement acquise. Parmi les nombreux défis de ce nouvel Etat, on a la question de la construction d'une identité nationale dans une société composée de multiples "nationalités" dites ethniques.

Mots clés : Défis, Etat-Nation, Burkina Faso, patrimoine culturel

Abstract : Since the 18th century in Europe, the State and the nation are no longer dissociable in reality. In this case, we speak then of State-Nation. Through colonization at the end of the 19th century, Europeans exported this model beyond their borders, as was the case in Africa in general and in Burkina Faso in particular. At the end of the colonization, the establishment of a new politically independent Burkinabè State was carried out in a euphoria linked largely to a lack of understanding of the many challenges that had to be won in order to be able to assume until the end of this hard-won freedom. Among the many challenges of this new State is the question of building a national identity in a society composed of multiple nationalities called ethnic.

Keywords : Challenges, Nation-State, Burkina Faso, cultural heritage

Introduction

Au moment où les pays européens reconnaissent la nécessité de s'unir pour faire face aux effets divers et multiples de la mondialisation, l'Afrique, quant à elle, connaît des divisions profondes à cause des troubles multiformes qui minent le continent. Certains auteurs, au regard de ce climat, n'hésitent pas à qualifier l'Afrique ancienne de royaume de barbarie. D'autres estiment que sous la colonisation, il y avait « la paix coloniale ». Cependant, une fois les indépendances acquises, on assiste à des guerres parfois dites tribales. Pourquoi cet état des faits ? Il est évident que le continent africain n'a pas le monopole de la "barbarie". Il s'agit de se convaincre que la question

de l'identité, de l'altérité et de la nationalité est tout à fait complexe contrairement à l'opinion du sens commun. Pour le cas spécifique de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) qui nous occupe ici, c'est dans ce contexte assez délétère que les autorités politiques s'attèlent à la construction de l'État-nation dans une société à composante multiethnique.

L'État voltaïque (actuel Burkina Faso) n'est pas l'aboutissement d'une dynamique interne aux sociétés qui composent la Haute-Volta. Mais, cet État est une reproduction de l'organisation administrative, judiciaire, législative et militaire de l'ancienne métropole (la France). Il est donc issu d'un régime d'hétéronomie, c'est-à-dire, défini selon des préoccupations étrangères. Il ne reflète pas les différentes organisations sociopolitiques des populations ; d'où le divorce entre elles et l'appareil d'État D.J.M. PALM (2019, p. 61). Même s'il convient de souligner le relatif succès du processus de construction de l'État-nation en cours au Burkina Faso, force est de reconnaître que des défis de la cohésion nationale sont à relever pour sa consolidation. C'est dans cette perspective que nous pensons que le patrimoine culturel serait un socle de construction de l'identité nationale. L'apport des valeurs culturelles dans ce vaste chantier nous semble important car l'État a devancé la nation dont l'édification est mise à rude épreuve en permanence par l'historicité des particularismes identitaires D.J.M. PALM (2019, p. 5).

L'objectif de cet article est de montrer que le processus de la construction de l'État-nation au Burkina Faso a engrangé des acquis, toutefois de nombreux défis restent à relever, d'où la contribution du patrimoine culturel. Autrement dit, quel est l'état des lieux de la construction de l'État-nation au Burkina Faso ? Quel serait alors l'apport du patrimoine culturel dans cette dynamique en cours ? Pour apporter des éclaircissements à ces différents questionnements, nous avons eu recours fondamentalement à la documentation écrite, en l'occurrence les ouvrages généraux et articles scientifiques. Nous avons articulé notre analyse autour de trois axes essentiels. Le premier axe qui traite de la définition des concepts de l'État-nation tel qu'il a été modelé en Europe est une exigence méthodologique permettant de cerner les contours de cette notion. Quant au second axe, il examine succinctement la trajectoire de la construction de l'État-nation au Burkina Faso. Le troisième et dernier axe analyse l'apport du patrimoine culturel dans une logique de la consolidation de l'identité nationale.

1. Définition du concept de l'État-nation

L'État est un concept politique qui se réfère à une organisation sociale, économique et politique souveraine, formée par des institutions qui régulent la vie d'une communauté sur un territoire délimité par des frontières. Quant au *Petit Larousse illustré* de 1997, il définit l'État comme une entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé B.L. GUISSOU (2002, p. 89). De ce point de vue, il est incontestable que la colonisation européenne en Afrique n'a pas trouvé des sociétés dépourvues d'États B.L. GUISSOU, (2002, p. 89). Comme on le constate, pour qu'un État soit reconnu comme tel, il faut donc qu'il respecte trois conditions, à savoir un territoire délimité par des frontières terrestres et/ou maritimes, une population et une organisation politique. Mais, de plus en plus, on évoque un quatrième élément tel la reconnaissance internationale. Tout

compte fait, l'Etat est communément défini comme une collectivité qui se compose d'un territoire et d'une population soumise à un pouvoir politique central. Autrement dit, l'Etat doit son existence à trois éléments essentiels qui le composent, notamment le territoire, les hommes (citoyens, nationaux) qui y habitent et les institutions (politiques, militaires, juridiques) de leur gouvernance.

Par contre, la nation est une communauté humaine stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique, qui se traduit par une communauté de culture B.L. GUISSOU, (2002, p. 123). Dans ces conditions, il s'agit des gens qui se reconnaissent une culture commune, c'est-à-dire une histoire commune, traduite par une langue et des usages communs y compris des institutions relativement reconnues par l'ensemble des membres composant la communauté dont le mode politique adopté importe peu. Selon la vision allemande, la nation est fondée sur la culture où la communauté partage, par exemple, une même langue. Pour la vision française, la nation est bâtie sur la volonté commune de vivre ensemble. Il s'agit de l'adhésion volontaire des peuples à un même idéal. De ce qui précède, selon la conception française de la nation, l'Etat préexiste à la Nation. Dans ce cas, l'Etat va chercher à développer un sentiment national par l'imposition d'une langue officielle nationale, d'un service national, la mise en place de symboles forts de la nation (drapeau, hymne national, emblème, devise). Quant à la conception allemande, la Nation préexiste à l'Etat. Des individus se reconnaissent d'une même nation (nation ethnique ou culturelle) manifestent leur volonté de vivre ensemble, en se dotant d'un Etat. Par ailleurs, la « nation » vient du latin *natio* qui renvoie à l'idée de peuple et de "race" et à l'idée de naissance. Il est difficile de définir la nation sans se référer à l' "Etat-Nation" et au nationalisme¹. Pour les spécialistes, il existe deux définitions normalement acceptées par la communauté scientifique.

La première perçoit la « nation » comme une conception « ethnique », qui considère un groupement humain qui partage langue et culture (parfois aussi la religion). Dans cette logique la « nation » est liée au sol et au sang ou filiation de sang (race). La seconde discerne la « nation » comme une « élection », au-delà de la race, le sang ou le sol ; la « nation » est saisie alors comme une construction sociohistorique qui résulte de la volonté de plusieurs individus pour vivre ensemble, sous les mêmes lois et dans le territoire².

A ce propos, on peut dire que la Nation peut exister en dehors de l'Etat. En guise d'exemple, on pourrait parler de la nation juive avant la création de l'Etat d'Israël en 1948. On peut parler, de nos jours encore, d'une nation palestinienne sans Etat de Palestine dirigée par une « autorité » dont les frontières sont indéterminées. On peut également multiplier les exemples en citant le cas de la nation kurde, une nation sans Etat dont le territoire géographique est à cheval entre l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie. En effet, dans les quatre (04) pays, la nation kurde partage une même langue, une même culture et une même religion. Par conséquent, l'Etat peut devancer la nation qu'il se charge de créer, de gré ou de force. En ce moment, la construction du sentiment

¹ RUBEN T.M, 2017, « L'Etat-Nation, le peuple et ses droits », in *Cahiers d'études romanes*, n°35, pp.419-429, [en ligne], le 02 juin 2018, consulté le 31 juillet 2021, URL : <http://journals.openedition.org/etudesromanes/6307>.

² Idem.

national, la cohésion nationale constitue alors un projet à long terme. Ce fut le cas pour la plupart des pays occidentaux du XVII^e au XIX^e siècle. C'est ainsi que l'État-nation serait un concept qui juxtapose une notion à caractère identitaire, (ce qui renvoie, en effet, à des individus qui se considèrent liés entre eux) et une notion d'ordre juridique, l'État en tant qu'organisation politique.

Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas exagéré de dire que l'État-nation a procédé d'une colonisation interne à l'Europe, en ce sens que c'est, en réalité, une composante nationale qui finissait par imposer ses valeurs sociales, politiques et linguistiques aux autres. Les sociétés anciennes de l'actuel Burkina Faso n'ont pas été en marge des constructions identitaires et politiques. En tout cas, la prise en charge par le colonisateur de ces facteurs internes a conduit irréversiblement au processus de l'émergence de l'État-nation voltaïque (actuel Burkina Faso) post colonial.

2. La question de l'État-nation en Afrique noire précoloniale et la construction de l'État-nation voltaïque contemporain (actuel Burkina Faso) au lendemain des indépendances

Selon les idées anthropologiques coloniales du XIX^e-XX^e siècles, il est impossible de prétendre découvrir, chez les peuples négro-africains, quelque chose de rationnel qui tend vers une « organisation étatique » comme c'est le cas en Europe. C'est ainsi que l'impérialisme de même que la colonisation sont présentés comme étant une mission à caractère humanitaire et civilisateur. De ce qui précède, il ressort que l'Afrique noire précoloniale vivait dans une sorte de repli identitaire. Qu'en est-il concrètement de cet état des choses en Afrique noire précoloniale en général et de la Haute-Volta au lendemain des indépendances ?

2.1. *Esquisse sur la question de l'État-nation en Afrique noire précoloniale*

Avant l'occupation européenne, les constructions identitaires et politiques étaient une réalité en Afrique noire. On avait une construction de type identitaire (unité) et de l'altérité (opposition) de l'individu à l'ethnie. Sur le plan humain, la parenté était considérée comme un critère de construction identitaire. Quant à la territorialité, elle était également un facteur d'identification et de différenciation en Afrique précoloniale. En effet, contrairement aux idées reçues, les peuples africains connaissaient la notion de frontière. Elles séparaient les domaines de souveraineté des empires, des royaumes, des chefferies ou villages autonomes

Si ces frontières étaient des facteurs de différenciation comme pouvaient en témoigner les conflits entre des entités voisines, elles constituaient aussi des zones de contact, d'échange et d'intégration, apparaissant, de ce point de vue, plutôt comme des traits d'union entre les populations souvent ethniquement apparentées et non pas comme des barrières nationales, rigides et immuables. Par ailleurs, sur le plan politique, il est admis que le continent africain, avant l'occupation européenne, connaissait des États centralisés en empires, royaumes et chefferies, mais aussi des sociétés dites « sans États ». Ces dernières, qualifiées de « démocraties agraires » par certains auteurs, ont été qualifiées à tort par le colonisateur de sociétés « acéphales ». Donc, l'Afrique noire précoloniale était divisée en groupes ethniques assez importants, avec une prise de conscience de type nationaliste. Soulignons qu'il ne s'agissait pas

d'une organisation sociale. Mais, qu'en est-il de cette problématique en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) ?

2.2. *La construction de l'Etat-nation voltaïque contemporain (actuel Burkina Faso) aux lendemains des indépendances*

L'occupation coloniale des territoires de l'actuel Burkina Faso est sans doute le fait le plus marquant du modelage des identités et de l'altérité qui allaient prédessiner l'Etat-nation voltaïque contemporain. Pour ce faire, le colonisateur s'intéresse à trois éléments fondamentaux, notamment la délimitation des frontières, la dénomination de l'espace dans la construction de nouvelles identités et de l'altérité et la politique ethnique qui est une sorte de manipulation. En ce qui concerne la politique coloniale, nul doute qu'elle reposait sur la stratégie de diviser pour mieux régner. De ce fait, l'ethnie devient un outil opérationnel pour la régionalisation de l'administration coloniale sur toute l'étendue du territoire découpé en plusieurs circonscriptions administratives dénommées « cercles ».

C'est ainsi que les données politiques et ethniques antérieures à l'occupation coloniale française devenaient déterminantes dans la création de la colonie de la Haute-Volta en 1919. Et à y regarder de près, la configuration des circonscriptions administratives de ladite colonie laisse voir implicitement un groupe ethnique qui en est le centre de diffusion de l'autorité coloniale. Par voie de conséquence, les populations habitant ce territoire s'identifiaient systématiquement à ce territoire en tant que des Voltaïques. Les groupes ethniques constitutifs des sept cercles dès la création de la colonie de la Haute-Volta avec le décret du 1^{er} mars 1919 étaient bien plus liés les uns aux autres que les ethnographes ne l'avaient cru D.J.M. PALM, (2019, p. 10). Entre 1896 et 1919, le colonisateur a tenté d'identifier les ethnies et de procéder à un processus de leur territorialisation, dans les unités administratives qu'étaient les cercles. C'est ainsi que des groupes ethniques qui étaient en conflit avant la colonisation, s'étaient retrouvés de force dans le même cercle D.J.M. PALM, (2019, p. 10).

Toutefois, avec la suppression de la colonie de la Haute-Volta par le décret du 05 septembre 1932, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1933, on assiste à l'émergence de ce qu'on pourrait appeler une « conscience nationale ». La lutte pour la reconstitution de la colonie prenait plus ou moins une tournure politique avec l'implication de presque toutes les élites (toutes les ethnies confondues), en un mot toutes les composantes de la société voltaïque. Aussi, le contexte politique de l'époque (quête d'émancipation politique des populations et la guerre froide) balaya toutes les réserves et la colonie fut reconstituée dans ses frontières de 1932. Mais, les problèmes ethniques n'avaient pas pour autant disparu D.J.M. PALM, (2019, p. 20). En effet, la renaissance de la colonie, malgré l'émergence d'une « conscience nationale » née des luttes en faveur de la reconstitution de la colonie, n'avait pas éteint les sentiments ethniques et régionalistes. Cet état de nationalisme paraissait circonstanciel, donc, éphémère. Le plus souvent cet état de prise de conscience collective s'impose lorsque le peuple fait face à des défis communs. C'est pourquoi, nous convenons avec J. KI-ZERBO (1978, p.469) pour qui :

Le nationalisme est valable tant qu'un peuple est opprimé. Alors, il rassemble dans une aspiration brute les forces sociales diverses, également humiliées et espérantes ; mais lorsque

ce peuple est libéré, le nationalisme ne peut plus fournir de réponse sérieuse aux problèmes réels. Rien que des excitations stériles et des contradictions indéfinies. Il devient l'alibi des privilégiés qui recourent au mythe de la totalité nationale pour faire oublier les inégalités réelles. Il s'agit en fait ici d'un réveil national, du Risorgimento d'une personnalité qui tente de se poser en s'opposant au pouvoir établi.

Dans ce sens, le nationalisme africain, en général, et voltaïque, en particulier, a débuté dès les premiers antagonismes avec les étrangers et n'a jamais complètement pris fin. La période coloniale a constitué néanmoins une phase historique durant laquelle ce nationalisme domestiqué ou écrasé ne pouvait s'exprimer que sous forme de révolte J. KI-ZERBO (1978, p. 469). Il ne fait aucun doute que la politique coloniale française de diviser pour mieux régner avait laissé des séquelles profondes dans la société voltaïque. Ces traces étaient perceptibles non seulement entre les partis politiques, mais aussi entre les personnalités politiques. Dans cette dynamique, on peut évoquer le cas du clivage Est-Ouest notamment la division de la Haute-Volta en Est-*Moose* et Ouest non-*Moose* qui est la conséquence immédiate de la politique du Gouverneur Albert Mouragues, « diviser pour régner » D.J-M. PALM (2014, p.62). En effet à y regarder de près, l'ultime but de la mise en valeur de cette politique de l'administration coloniale locale a été d'affaiblir le RDA soupçonné d'être proche du PCF (Parti Communiste Français). De ce fait, le RDA était considéré comme fiché « rouge » donc, vraisemblablement communiste, athée et par conséquent anti-français D.J-M. PALM (2014, p.62). Ainsi, le combattre par tous les moyens disponibles et l'asphyxier s'imposait.

Pour Albert MOURAGUES, l'Ouest était politiquement acquis au RDA. Il fallait tout faire pour que l'Est ne soit pas « contaminé » par le « virus RDA » D.J-M. PALM (2014, p.64). L'on ne saurait nier l'impact de cette politique sur la bonne santé des rapports entre les leaders politiques voltaïques de l'époque et par ricochet l'ensemble des populations voltaïques. Quant à Nazi BONI, bien qu'il fût bénéficiaire de cette politique de l'administration coloniale locale, il avait tout de même l'idée de la défense des intérêts de la zone de l'Ouest voltaïque. Pour marquer son opposition à cette attitude, Nazi BONI au cours du Conseil général rejeta le budget voté en 1948, en déclarant ceci :

Pas de région sacrifiée. Il y a dans cette assemblée des gens qui pensent que la Haute-Volta s'arrête aux frontières du Goungha (quartier Ouest de Ouagadougou). Bien que nationaliste, il poursuit sa logique et demanda à l'administration coloniale la création d'un neuvième territoire de l'AOF, qui aurait regroupé l'Ouest de la Haute-Volta, une partie du Nord de la Côte d'Ivoire, et le Sud-Est du Soudan. La frontière de ce territoire aurait été Boromo, à la Volta Noire D.J-M. PALM (2014, p.66).

Tout compte fait, la politique de « diviser pour régner » de l'administration coloniale avait laissé de profondes séquelles dans le pays et du coup, empêchait *de facto* toute analyse objective des crises politiques auxquelles la Haute-Volta pouvait faire face à court et à long terme.

A l'indépendance du pays, il était impérieux de parvenir à construire une nation « Une et indivisible » dans un pays en situation pluriethnique. Le repli identitaire qui est le sentiment d'appartenir à une communauté (religions, ethnies, régions, etc.) était perceptible. Il a toujours été constant dans la vie politique du pays, quoique prudemment occulté par les hommes politiques et dans les discours officiels. Déjà dans les années 1990, Norbert ZONGO, face à l'attitude des autorités, dénonçait cette

« politique de l'Autruche ». Le problème, insidieusement, ressurgit, tend à s'installer et met en grand danger la cohésion nationale D.J.M. PALM, (2019, p. 5).

Il faut dire que dès l'indépendance, les autorités s'attelaient à l'édification de l'Etat-nation dans les limites territoriales léguées par la colonisation. Ainsi, elles optent pour un parti unique, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le but de favoriser l'unité de la nation en construction. Cela dans l'objectif de contrecarrer les forces à caractère ségrégationniste qui résulteraient d'organisations politiques à base tribale et régionale. Cela n'était pas dénué de tout fondement, parce que le colonisateur avait suscité et créé des partis politiques d'essence ethnique et régionaliste. L'Union Voltaïque (UV) est le cas le plus patent, car, créée pour faire pièce au RDA par la chefferie traditionnelle moaaga avec l'aide active du haut clergé catholique et de l'administration coloniale D.J.M. PALM, (2019, p. 31).

Aussi a-t-on pu constater dans le pays quelques vellétés sécessionnistes et séparatistes qui donnent à voir un effritement de la cohésion nationale, voire le vivre ensemble. Au sujet des vellétés sécessionnistes, il convient de noter qu'en 1977, des hommes politiques du RDA, du PRA (Parti du Regroupement Africain) créèrent le Mouvement Autonome de l'Ouest (MAO) dont les objectifs affichés étaient la création d'un Etat, la République du KénéDougou D.J.M. PALM, (2019, p. 33). En ce qui concerne les vellétés séparatistes, on peut souligner le fait que certaines provinces ont difficilement accepté de cohabiter avec d'autres, dans une même région. Le cas le plus connu est celui de Pô³ qui ne voulait pas être dans le Centre-Sud avec les Moose et les Bisa et, Manga comme capitale. D'autres cas de ce type de configuration existent, mais demeurent moins frappants certainement. Dans tous les cas, il s'agit des conflits latents qui peuvent dégénérer, pourvu que la situation s'y prête. On ne saurait oublier le cas des conflits fonciers, des conflits entre éleveurs et agriculteurs, etc.

Présentement, l'Ouest du pays se sent totalement délaissé et pointe un doigt accusateur sur les différents pouvoirs qui se succèdent. Les populations de cette partie estiment qu'elles ne sont pas suffisamment représentées au niveau décisionnel. Par ailleurs, l'implication fréquente des personnalités traditionnelles morales de Ouagadougou dans la résolution de certains problèmes politiques heurte la sensibilité de nombreux citoyens qui y voient un déni de la République. Ils auraient préféré le recours aux institutions républicaines. L'ethnie et la région servent d'arguments, surtout lors des élections de proximité (législatives et municipales), le repli identitaire probable (accentué pendant les élections) D.J.M. PALM, (2019, p. 39). On peut dire que ces dérives ne sont pas de nature à favoriser la construction de l'Etat-nation de même que la consolidation de la cohésion sociale. De ce qui précède, il ressort que de nombreux défis restent à relever dans la construction de l'Etat-nation au Burkina Faso. Que faut-il pour relever les défis ? De nombreuses perspectives en termes de contribution méritent d'être soulignées. Parmi elles, figure la promotion de l'éducation au patrimoine culturel comme socle de construction de l'Etat-nation burkinabè.

³ Dans cette province, les populations autochtones sont majoritairement les Kasena, un groupe ethnique qui appartient au grand groupe ethnique Gurunsi.

3. Place du patrimoine culturel dans la construction de l'État-nation au Burkina Faso

Étymologiquement, le patrimoine est l'ensemble des biens que l'on tient par l'héritage paternel. Il s'agit, à l'origine, de la propriété transmise de génération en génération : les biens publics, le trésor ou le chef-d'œuvre, les choses rares et somptueuses n'en font pas partie. La notion du patrimoine correspond à un legs qu'il convient de préserver et de transmettre. Aux lendemains de la Révolution française en 1789 et de son cortège de destruction de biens, singulièrement ecclésiastiques et nobiliaires, s'opère une nouvelle conception patrimoniale se référant à l'histoire et aux arts. Ainsi, par-delà leurs propriétaires en titres, certains biens historiques et culturels appartiennent au patrimoine collectif de la nation⁴. Tout bien considéré, cette forme de patrimonialisation émane d'une prise de conscience effective de la nécessité de préserver les legs du passé. En effet, il s'agit :

Des témoignages du passé, essentiellement matériels et monumentaux, expression du bien commun de la nation et de sa grandeur. Elle se développe en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles, avec une importante évolution de son acception. Le concept de « patrimoine », qui émerge dans un contexte spécifique, est donc lié à l'origine, à un système culturel très particulier, et ne prétend pas alors à l'universalité. La notion de patrimoine connaît son apogée au courant du XX^e siècle. A l'échelle des organismes internationaux, se forge l'idée de l'existence d'un patrimoine à valeur universelle, dépassant le cadre des nations. Le patrimoine, c'est ce qui constitue le bien matériel ou immatériel dont l'une des caractéristiques est de permettre d'établir un lien entre les générations tant passées que futures. Le patrimoine culturel recouvre des manifestations diverses, tant matérielles (tels les sites et monuments, les paysages culturels, les objets d'art) qu'immatérielles (telles les langues, les savoirs et savoir-faire, les folklores). Le mot « patrimoine » dans son acception récente, réunit un ensemble d'objets naguère désignés séparément notamment les monuments historiques, les œuvres d'art, les sites, les folklores). Et le mot « patrimoine » qui permet de rassembler des éléments relevant des monuments historiques, de la défense des traditions, de la protection des sites ou du cadre de vie, n'est utilisé que depuis quelques décennies⁵.

Ainsi, dans la société, le patrimoine s'entend de l'ensemble des richesses qu'une société laisse à la postérité. Il est généralement admis de considérer le patrimoine culturel comme étant un ensemble de composants culturels qui sont transmis d'une génération à une autre. Il reflète en grande partie la durabilité culturelle de ces éléments en termes de temps et de lieu. Par ailleurs, le patrimoine culturel ne comprend pas seulement ce que les gens disent et racontent mais aussi leurs actions et leurs pratiques quotidiennes visibles. Autrement dit, il s'agit de tous les biens matériels et immatériels hérités d'un groupe ou d'une communauté issue des générations précédentes, qui ont survécu jusqu'à l'époque actuelle et sont transmissibles aux générations à venir.

Ainsi considéré, le patrimoine culturel constitue un témoin d'un aspect important de la civilisation de la nation et une image expressive de l'identité nationale ; ce qui nous rappelle les valeurs qui ont guidé nos ancêtres et nous aident à revivre l'esprit du passé et à promouvoir la sensibilisation de l'originalité de ce patrimoine pour être une base principale de la cohésion dans le présent et dans l'avenir. C'est à

⁴ DJIGO A, 2015, « Patrimoine culturel et identité nationale : construction historique d'une nation au Sénégal », in *Journal des africanistes*, n°85-1/2, pp.312-357. (En ligne), le 07 juillet 2016, consulté le 30 juillet 2021, URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/4617>.

⁵ DJIGO A, 2015, doc. cit.,

cette prérogative du bien patrimonial que nous nous évertuerons dans les lignes qui suivent à montrer son rôle dans le processus de la construction de l'État-nation au Burkina Faso.

A cet égard, il faudrait asseoir la nouvelle identité de l'Etat indépendant sur d'autres bases et non pas uniquement sur celles léguées par le système colonial. De ce point de vue, le patrimoine culturel doit être mis en avant dans le discours politique. L'Etat-nation en construction doit prendre comme soubassement la réintégration ou la réadaptation, voire la réappropriation et la patrimonialisation officielle des symboles et valeurs emblématiques hérités des ancêtres. De ce fait, il faudrait affirmer une identité collective enracinée dans un passé commun. Pour ce faire, il faut se doter d'une nouvelle symbolique nationale qui se substitue à celle qu'a imposée la colonisation française. Nous disons cela car on assiste à une sorte de rejet des valeurs traditionnelles. Les Africains en général et, Burkinabè en particulier, ont rejeté leurs valeurs pour les troquer contre les apports étrangers H. MEINRAD, (1963, p.13). En effet, cela semble judicieux dans un contexte d'effritement des valeurs où la promotion des symboles historiques pourrait constituer des modèles pour les générations nouvelles et comme une stratégie de légitimation de l'idéologie de sursaut national.

Dans cette même optique, on doit prendre conscience du phénomène et ne pas le minimiser. L'œuvre de construction de l'Etat-nation reste handicapée par des forces centrifuges, au premier rang desquelles l'on ne saurait ignorer le repli identitaire, le régionalisme et la stigmatisation communautaire. C'est pourquoi il faut impérativement agir au niveau des enfants. L'école dans tous les sens, même non formelle (rôle des parents, des chefs de famille, des chefs politiques, des leaders religieux ou autres...) doit être le creuset de la nation. Il faut inculquer aux élèves une conscience nationale à partir de l'histoire du pays D.J.M. PALM, (2019, p. 41). Pour ce faire, les programmes scolaires doivent s'adapter à la situation à travers l'éducation au patrimoine culturel. Le patrimoine, c'est choisir la réappropriation qui peut être au cœur d'un projet collectif porteur de cohésion sociale. Ainsi, le patrimoine culturel, à tout point de vue, peut être un vecteur de promotion du territoire national. Partant de là, il semble pertinent de considérer le patrimoine culturel dans ses composantes matérielle et immatérielle comme porte-étendard de l'identité culturelle nationale.

Ainsi, la nature et l'importance d'un héritage séculaire apparaissent comme les liens entre les générations, comme la permanence de la nation. Il devient habituel dans les discours qui cherchent à développer le civisme et le courage populaire de rappeler le souvenir des parents et des grands-parents. Il est bon qu'un peuple ait quelques coutumes. Elles fortifient le sentiment national en liant les descendants aux ancêtres et perpétuent la patrie à travers les générations. Elles assurent la permanence à ceux qui passent I.B. KAKE (1982, p. 30). On pourrait trouver dans le bien patrimonial les motifs pour agir, pour espérer, même pour opposer une résistance. Aussi, il ne serait pas anodin de souligner qu'à travers le monde, le plus souvent, le concept d'identité nationale est utilisé pendant les moments de crise, l'effondrement de certaines valeurs qui accrochaient les imaginaires des peuples. Donc, le concept d'identité nationale peut atténuer, dans ce cas, le choc des conflits sociaux et la crise elle-même. C'est ainsi qu'on peut notifier certains cas, notamment l'exemple de la France, où la fin de l'idée révolutionnaire a été un événement important. Son impact sur la vague mémorielle ne

semble pas négligeable ou du moins, c'est ce qu'on peut relever dans cette affirmation qui suit :

En 1975, avec l' « effet Soljenitsyne », l'idéologie révolutionnaire prend fin. En effet, le parti communiste est en déclin, l'Union Soviétique est discréditée et l'idéologie marxiste perd son influence auprès des intellectuels français. La rupture avec le marxisme et le communisme stalinien signifie un renouement avec le passé. Cet effet s'exprime entre autres par le succès de l'année de Patrimoine en 1980, une initiative prise par le président Valéry Giscard d'Estaing, dévalorisant l'idée de rupture en donnant une légitimité à l'idée de la tradition. S. DELVA (2017, p.6)

Pour nous, s'appuyer sur le bien patrimonial culturel pour favoriser la construction d'une identité nationale burkinabè se présente comme une nécessité.

Les biens du patrimoine culturel constituent un domaine d'étude à caractère transversal et pluridisciplinaire. C'est pourquoi, s'intéresser à ces biens en leur accordant une place dans les contenus éducatifs permettrait de relever d'une manière ou d'une autre le défi d'un ancrage patriotique. Dans ces conditions, le patrimoine a des capacités de transcender les différences et, partant, de créer un sentiment nationaliste, vecteur de cohésion sociale. Il aidera la cristallisation du mouvement national, susceptible de donner aux peuples la conscience de leur dignité et la raison de se défendre face à certaines épreuves mais également l'intégration communautaire. A cet effet, on pourrait évoquer le cas des parentés à plaisanterie au Burkina Faso qui, parfois, peuvent aider à régler ou calmer certaines tensions communautaires. C'est l'exemple des peuples du Sud-Ouest du Burkina Faso avec le groupe Sénoufo, les Mossé avec les San, les Peul avec les Bobo, etc. Pour ce faire, de nombreuses composantes du patrimoine culturel dont on peut citer, entre autres, les alliances entre les clans (le cas de certains groupes ethniques dans le Sud-Ouest du Burkina Faso), la parenté à plaisanterie.

3.1. Les alliances entre clans dans le Sud-Ouest du Burkina Faso : le cas des Lobi et Birifor

Ordinairement, le clan est une division de la tribu dans laquelle les personnes qui en font partie sont unies les unes aux autres par une parenté spéciale. Il est caractérisé par : un nom commun générique, nom de totem ou nom propre ; des liens entre le totem et les membres du clan, qui créent entre ces derniers une parenté du sang et engendrent par la suite la responsabilité du sang et la responsabilité des vies à l'intérieur du clan. Une certaine fraternité des membres du clan, leur égalité, une communauté relative des biens, la responsabilité collective en matière criminelle et civile à l'intérieur du clan et la pratique de l'exogamie H. LABOURET (1931, p.215). En effet, bien qu'il n'existe pas une tradition orale auprès de ces peuples expliquant cet état des faits, néanmoins les Dagari Oulé, qui habitent près des Birifor, des Lobi et des Dian sur les rives droites du fleuve Mouhoun et dans la zone de Diébougou expliquent que deux chefs de famille, ayant contracté l'alliance du sang, prirent l'engagement solennel de ne jamais se battre ensemble. Dans chaque tribu, on constate que les quatre (04) clans sont unis deux à deux, et que leurs membres ont les uns par rapport aux autres, des droits et des devoirs réciproques H. LABOURET (1931, p. 218). Leurs descendants ont continué à observer cette convention. Ces clans alliés sont indiqués ci-dessous.

Tableau synoptique : Les quatre (04) clans dans chaque tribu

Tribu	Clans alliés
Dian	Kam, allié à Tam Sou, allié à Palomo
Dorossié	Farama, allié à Soa Tamba, allié à Folongo
Gan	Farama, allié à Soa Tama, allié à Folongo
Lobi et Birifor	Kambiré/Kambou, allié à Hien Palé, allié à Da

Source : H. LABOURET, 1931, op. cit., p.218

Concrètement, les alliés dans ces conditions sont des intermédiaires avisés pour faire cesser les conflits armés. Au-delà de cette attribution qui est certainement la plus significative de l'allié, ce dernier en dispose d'autres prérogatives assez remarquables. Ainsi, en nous intéressant au cas spécifique des Lobi, nous pouvons noter selon H. LABOURET (1931, p.219-220) :

Chez les Lobi, l'allié (*Moldara*), qui intervient au milieu d'un conflit armé, peut être un forgeron avec son marteau, un joueur de xylophone avec ses baguettes ou un diseur de choses cachées avec la sonnette qui lui sert à appeler les puissances occultes. Dès que le *Moldar* se présente entre les combattants, ceux-ci doivent interrompre la lutte. S'ils refusent, les forgerons ne travailleront plus pour eux, les joueurs de xylophones n'assisteront plus aux funérailles dans leurs familles, les diseurs de choses cachées ne prédiront plus, enfin la Terre irritée les décimera par la maladie. Lorsque la bataille a cessé, les adversaires se retirent. Les *Moldara* des deux partis se réunissent, et, munis d'un poulet se rendent à la maison du premier homme qui a été tué ou blessé dans la rixe, ils y trouveront les chefs de famille et en font en présence de ceux-ci un sacrifice expiatoire à une divinité. *Malsé* ou *Malkoudi*, par exemple. Lors des funérailles, ils remplissent une fonction caractéristique. Ils s'occupent des parents du mort, président aux manifestations expansives et bruyantes de leur douleur, les attachent au besoin avec des cordes pour les empêcher d'attenter à leurs jours, les soutiennent, les font asseoir, danser, prendre du repos. En échange de ces bons offices, les alliés ont le droit de pénétrer dans les maisons, d'y prendre de la nourriture, de la bière, des provisions sans que ces menus larcins tirent à conséquence, mais ils ne peuvent toucher ni aux objets, ni aux cauris, ni à l'argent. En général, tout service rendu par l'allié est récompensé par un cadeau. La même catégorie de personnes intervient dans les querelles familiales et domestiques, pour les faire cesser ; elle joue un rôle dans les préliminaires des fiançailles. H. LABOURET (1931, p.219-220).

Globalement, toutes ces joutes traditionnelles contribuent sensiblement au maintien de la cohésion sociale. Par ailleurs, la parenté à plaisanterie présente au Burkina Faso mais aussi dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest peut être considérée comme un véritable garde-fou contre toute forme de dérapage.

3.2. La parenté à plaisanterie au Burkina Faso

Au Burkina Faso, il est évident que cette composante du patrimoine culturel immatériel est héritée de l'histoire d'avant la colonisation. En ce qui concerne ses origines, elles sont multiples selon les types des groupes ethniques. En effet, on s'aperçoit que la relation s'est instaurée parfois soit lors des conflits au travers d'alliances guerrières, soit elle s'est développée entre des peuples ayant des modes de vie différents. En effet, on constate que la pratique de la parenté à plaisanterie se fait

entre les membres d'ethnies, entre les patronymes et celle qui se fait entre les territoires en l'occurrence les régions, les provinces ou encore les villages. Comme exemple de cette pratique observable dans les villes et certains villages du Burkina Faso, on a celle qui lie les peuples du Sud-Ouest du Burkina Faso aux Sénoufo, les Bisas aux Gurunsi, les Bobo aux Peul, les Samo aux Moose. Dans sa pratique, il n'y a aucune limite car elle se fait lors des événements heureux et malheureux. En tout cas, le jeu verbal et gestuel des relations de plaisanteries ne vise pas l'unique besoin de communication au quotidien. Il prend en compte un certain nombre de faits comme on peut noter avec A. YAMBA⁶ :

Il réalise une prise en charge totale de l'individu avec ses caractéristiques physiques, morales, spirituelles et intellectuelles, autant de déterminismes individuels de son histoire propre et de l'histoire de son groupe ethnolinguistique. L'on instaure de façon ostentatoire la guerre verbale et gestuelle, pour ne pas en arriver à la vraie guerre destructrice des biens et des personnes ! Même en étant des mises en scène, et parfois exagérées, les joutes oratoires gèrent au travers d'une agressivité somme toute « agréable » la paix au quotidien.

De ce qui précède, l'on pourrait donc affirmer que si les différents groupes ethniques du Burkina Faso ont toujours cohabité jusqu'à nos jours malgré parfois certaines rixes, mais sans conflits majeurs de voisinage, c'est certainement parce qu'ils ont appris à rire ensemble, à rire les uns des autres, à imposer de l'humour dans leurs interrelations. Tout bien considéré, les Burkinabè arrivent généralement à tourner en dérision leurs différences. De nos jours, cette attitude reste encore valable.

Conclusion

En substance, on retient que l'Etat-nation voltaïque (actuel Burkina Faso) en construction amorcé aux lendemains de l'indépendance est calqué sur les valeurs uniquement léguées par le système colonial français. Il ressort que l'Etat a devancé la nation dont son édification est mise à rude épreuve. A cet effet, nous n'avons pas manqué de montrer que la conciliation de la vocation unificatrice et centralisatrice de l'Etat-nation au sein d'une communauté nationale pluriethnique relève de la gageure. Bon nombre de défis demeurent à relever, notamment le repli identitaire, le régionalisme.

Dans ces conditions, il paraît impérieux que l'accent soit mis sur l'éducation au patrimoine culturel qui constitue, de ce point de vue, un socle pour la consolidation de la cohésion nationale. Il s'agit là de faire de l'école un creuset de la nation, en donnant aux élèves les valeurs sociales et morales afin de favoriser la conscience nationale. Dans ce combat de longue haleine, l'éducation est, en effet, primordiale pour l'avenir d'une société et d'une nation à tel point que Napoléon 1^{er} écrivait : « Tant qu'on n'apprendra pas dès l'enfance s'il faut être républicain ou monarque, catholique ou irréligieux, l'Etat ne formera point de nation (...) il sera constamment exposé aux désordres et aux changements »⁷. Ainsi, à travers l'éducation au patrimoine, on pourrait inculquer des valeurs en l'occurrence la confiance mutuelle, la tolérance,

⁶ YAMBA A, 2001, « Les relations de plaisanteries au Burkina Faso » in *Communication*, vol, 21/1 (En ligne) le 25 janvier 2016, consulté le 20 novembre 2021, URL : <http://journals.openedition.org/communication/5503>.

⁷ République française, 1806, *Loi du 10 mai 1806, portant création de l'université impériale*.

l'acceptation de la différence, le respect de l'autre, la cohabitation pacifique aux générations actuelles et celles à venir. Ce qui aurait, sans doute, un impact positif sur le processus de la construction de l'Etat-nation en cours au Burkina Faso.

Sources et éléments bibliographiques

Sources

République française, 1806, *loi du 10 mai 1806, portant création de l'université impériale.*

Éléments bibliographiques

DELVA Sara, 2017, *Les lieux de mémoire de Pierre Nora et les Deutsche Erinnerungsorte, une étude comparative*, Master in de Meertalige communicatie, Universiteit GENT, Faculteit Letteren En Wusbegeerte.

DJIGO Adama, 2015, « Patrimoine culturel et identité nationale : construction historique d'une nation au Sénégal » in *Journal des africanistes*, n°85-1/2, pp.312-357. (En ligne), le 07 juillet 2016, consulté le 30/ juillet/2021 URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/4617>.

GUISSOU Basile Laetare, 2002, *De l'Etat patrimonial à l'Etat de droit moderne au Burkina Faso : esquisse d'une théorie de la construction de l'Etat-Nation en Afrique*, Thèse de doctorat d'Etat en Sociologie politique, U.F.R, Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Cocody, Tome1.

KI-ZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.

LABOURET Henri, 1931, *Les tribus du rameau Lobi*, Paris, Institut d'Ethnologie.

MEINRAD Hebga, 1963, *Un malaise grave dans personnalité africaine et catholicisme*, Paris, Présence Africaine.

PALM Domba Jean Marc, 2014, *Ouezzin Coulibaly, Nazi Boni, deux leaders politiques africains de Haute-Volta*, Ouagadougou, Editions Kraal.

PALM Domba Jean Marc, 2019, *La question identitaire dans l'évolution politique du Burkina Faso*, Ouagadougou, Presses Universitaires.

PALM Domba Jean Marc, 2019, *1919-2019, centenaire de la création du territoire de la Haute-Volta : quel legs à la jeunesse ?* Ouagadougou, Presses Universitaires.

République française, 1806, *loi du 10 mai 1806, portant création de l'université impériale.*

- RUBEN Torres Martinez, 2017, « L'Etat-Nation, le peuple et ses droits », in *Cahiers d'études romanes*, n°35, pp.419-429. (En ligne), le 02 juin 2018, consulté le 31/juillet/2021 URL : <http://journals.openedition.org/etudesromanes/6307>.
- YAMBA André, 2001, « Les relations de plaisanteries au Burkina Faso », in *Communication*, Vol, 21/1, (En ligne), le 25 janvier 2016, consulté le 20 novembre 2021, URL : <http://journals.openedition.org/communication/5503>.